

## Règlements du concours “Gagnez 4 brosses à dents et 1 étui écolo et logique”

### Durée du concours

1. InfoSign Média Inc ci-après mentionné « L’organisateur » organise le concours « Gagnez 4 brosses à dents et 1 étui écolo et logique » sur sa page Facebook <https://www.facebook.com/jetrouvemondentiste/>, en collaboration avec l’entreprise Planète Bambou. Le concours « Gagnez 4 brosses à dents et 1 étui écolo et logique » aura lieu entre le 1er février 2019 et le 25 juillet 2019 à 15 h 00.

### Admissibilité

1. Ce concours est offert exclusivement aux personnes (de 18 ans et plus) dont l’adresse de résidence est au Québec.
2. Sont exclus, tous les employés et représentants de « L’organisateur » ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.
3. Sont exclus, tous les employés et représentants de l’entreprise partenaire Planète Bambou ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

### Modalités de participation

1. Pour participer au concours « Gagnez 4 brosses à dents et 1 étui écolo et logique », une personne admissible doit se rendre sur la page du concours : [jetrouvemondentiste.com/concours-planete-bambou/](http://jetrouvemondentiste.com/concours-planete-bambou/) et remplir le formulaire de participation, cocher la case « J’ai lu et j’accepte les règlements du concours » et cliquer sur le bouton de validation de participation.

### Limite de participation

1. Limite d’une participation par personne pour la durée du concours. La participation unique est valide pour la durée du concours.

### Prix

1. Vingt-quatre (24) brosses à dents en bambou d’une valeur de 4,25 \$ chacune seront tirées. Également, six (6) étuis de transport en bambou d’une valeur de 10,99 \$ chacun seront tirés. Les prix incluent les frais de livraison. La valeur totale avant taxes des prix remis est de 167,94 \$.
2. Dans l’éventualité où Planète Bambou (entreprise affiliée au concours) n’est pas en mesure de remettre un prix indiqué dans le présent règlement pour une quelconque raison indépendante de sa volonté, il se réserve le droit d’attribuer un prix de même nature et de valeur équivalente.

3. Le prix devra être accepté tel quel et n'est pas monnayable. Il sera remis au gagnant par l'intermédiaire de Planète Bambou.

#### Désignation des gagnants

1. Plusieurs tirages au sort auront lieu pour attribuer les prix. Un total de six (6) tirages aura lieu. Quatre (4) brosses à dents et un (1) étui en bambou seront tirées tous les vingt-cinquièmes jours du mois courant entre le 1er février et le 25 juillet 2019. Les gagnants seront affichés sur la page Facebook de l'organisateur <https://www.facebook.com/jetrouvemondentiste/>
2. Les gagnants seront contactés par courriel et par téléphone par un représentant de l'entreprise affiliée au concours, Planète Bambou.

#### Limitation de responsabilité

1. « L'organisateur » ainsi que l'entreprise affiliée au concours ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'éventuels incidents, dommages ou préjudices pouvant intervenir lors de l'utilisation du prix.
2. « L'organisateur » ainsi que l'entreprise affiliée au concours ne sauraient être tenus pour responsables et se dégagent de toutes responsabilités relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique pouvant limiter ou empêcher la lecture des présents règlements. Ils se dégagent également de toute responsabilité en lien pour tout dommage ou perte pouvant être causée, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et par la transmission de toute information visant la participation au concours.
3. Les organisateurs de ce concours se réservent le droit, sans préavis, sous réserve de l'approbation de la Régie au Québec, d'annuler, de modifier, de prolonger ou de suspendre le concours en raison, sans limitation, de virus, de bogues, de fraudes ou de défaillances techniques.
4. Les organisateurs du concours ne seront en aucun cas tenus responsables de participations perdues, mal acheminées ou en retard en raison d'une défaillance technique, quelle qu'elle soit.

#### Limite de responsabilité Facebook

1. Le présent concours n'est nullement associé, géré ou commandité par Facebook. Aucune responsabilité ne peut lui être imputée à cet égard. « L'organisateur » ainsi que l'entreprise affiliée au concours reconnaissent être soumis aux conditions d'utilisation de Facebook. Les informations personnelles recueillies dans le cadre de ce concours sont à l'usage exclusif des organisateurs du concours et ne seront en aucun cas divulguées à Facebook.

## Renseignements personnels

1. En prenant part à ce concours, les participants sélectionnés pour un prix autorisent les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, leur nom, leur photographie, leur image, leur voix, la description du prix ainsi que le lieu de résidence, à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
2. Les renseignements personnels du participant seront la propriété exclusive des organisateurs, soit InfoSign Média Inc et Planète Bambou. Ils seront utilisés uniquement aux fins d'administration du présent concours et aucune communication non relative à ce concours ne sera envoyée aux participants, à moins d'y avoir autrement consenti.

## Différend

1. Au Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend relatif à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention visant à le régler.